



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TAXIS DE PROVINCE

### MOTION

#### PERMIS BLANC

La Fédération Française des Taxis de Province, réunie en congrès à Narbonne (Aude) les 18 et 19 mai 2013, réitère cette motion antérieure et confirme qu'elle :

- **Affirme** que tout en effectuant une moyenne kilométrique six fois supérieure à celle des particuliers, les taxis ont une dangerosité moindre.

A sens civique égal, les taxis sont beaucoup plus exposés au retrait des points du permis de conduire.

- **Demande** dans la mesure où le maintien de ce document de base est vital, une application plus large et plus tolérante de l'aménagement du permis dit « permis blanc », lors de la perte du permis à points pour de légères infractions au Code de la Route.